



litiges sur une vente ordinateurur

Par **karl123**, le **24/08/2011** à **17:56**

bonjour, j'ai mit mon PC portable a vendre sur internet et à peine un mois après une personne me l'a acheté. Je lui ai dit qu'il y avait un problème d'alimentation (il fallait attendre 10-15 min en veille avant de le brancher sur secteur) elle me l'a quand même acheté mais maintenant elle veut un remboursement car il faut qu'elle attende 1h avant de pouvoir le branché ...
ps : je ne l'avait pas écrit sur l'annonce le problème d'alimentation, juste dit oralement !
Suis-je obligé de la remboursée ?

merci d'avance pour vos réponses !

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **19:03**

oui, puisque vous reconnaissez qu'il y a un vice et que vous ne l'avez pas dit officiellement, par un écrit signé par l'acheteur

Par **karl123**, le **24/08/2011** à **19:05**

je comprends ce point du vue mais pourquoi je reprendrais ce PC qui en moins bon état que lorsque je l'ai vendu ?

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **19:13**

Parce que vous l'avez vendu avec un vice caché